



## Comité Technique Ministériel du MAAPRAT

17 novembre 2011

### Compte-rendu

Le comité technique ministériel (CTM) est présidé par le secrétaire général, M. Jean-Marie AURAND, qui rappelle que celui-ci n'est plus paritaire. Il demande aux organisations syndicales si elles souhaitent intervenir avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

L'Alliance du Trèfle, qui participe pour la première fois à cette instance grâce au résultat obtenu lors des élections du 20 octobre dernier, fait la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Secrétaire Général,

*Au nom de la liste d'union du Trèfle, je souhaite vous faire part de notre plaisir et de notre vif intérêt à participer aux travaux conduits au sein du comité technique du ministère. Nous y apporterons les compétences et l'expertise de nos trois syndicats (la CFTC, la CFE-CGC et le SNISPV-FGAF), qui étaient jusqu'à présent absents de ces débats.*

*Nous le ferons avec le souci permanent du dialogue et en formulant des propositions permettant de répondre aux attentes de nos concitoyens en faveur d'un service public de qualité. Nous insisterons sur la nécessité pour le ministère de préserver la diversité des compétences des agents (garante de l'efficacité du service rendu), de développer une gestion humaine et personnalisée des agents et de mettre en place des conditions d'exercice des missions assurant bien-être au travail et équilibre entre activité professionnelle et vie personnelle.*

*Par ailleurs, notre très fort attachement au maintien d'un service public de qualité, garant de liberté, d'égalité et de justice sociale, nous conduira à contester par tous les moyens appropriés les décisions qui conduisent à son affaiblissement voire à son démantèlement.*

*Nous souhaitons enfin vous faire part des nombreuses difficultés pratiques rencontrées dans le cadre du scrutin du 20 octobre dernier. Nous espérons que ce retour d'expérience permettra un déroulement plus serein des élections à venir. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'inscription de ce point dans les questions diverses.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

Après avoir écouté les déclarations des organisations présentes, le président de séance rappelle l'attachement de l'administration du MAAPRAT au dialogue social et insiste sur le fait qu'elle est à l'écoute des organisations syndicales.

#### Point d'information sur la mise en place du CTM

Le règlement intérieur sera élaboré dès que le règlement intérieur type sera transmis par la DGAFP (ministère de la fonction publique). Il sera présenté au prochain CTM du 26 janvier 2012.

#### Vos représentants



Véronique FOURNIER : cftc@agriculture.gouv.fr  
Hélène BROUCAS : efa-cgc@agriculture.gouv.fr  
Benoît ASSEMAT : snispv@snispv.org

Retrouvez-nous également sur notre blog : <http://fonctionspubliques2011.wordpress.com>

Trois comités techniques spéciaux (émanations du CTM) seront mis en place sur les sujets suivants :

- CT action sociale,
- CT formation continue,
- CT alimentation-qualité.

S'agissant des règles de vote, une nouvelle disposition s'appliquera : en cas d'unanimité syndicale contre un projet, l'administration sera tenue de procéder à une nouvelle présentation du projet.

### **Dates des prochaines CAP**

Deux options sont proposées par l'administration :

- maintien des dates, sauf pour les CAP de promotion (c'est-à-dire permettant l'examen des tableaux d'avancement, qui sont reportées d'office par l'administration, compte tenu du risque de recours). Cette solution a la préférence de l'administration pour permettre de boucler le cycle de mobilité avant la fin de l'année, mais elle suppose, d'une part, que le délai de convocation de 15 jours ne soit pas respecté (donc nécessité de recueillir l'unanimité des organisations syndicales) et, d'autre part, que les documents préparatoires disponibles avant le 25 novembre soient envoyés aux représentants précédemment élus.
- report de toutes les dates.

L'Alliance du Trèfle fait état des contraintes particulières pour la CAP des IAE, pour laquelle la CAP préparatoire ONF se tient le 21 novembre avec les nouveaux élus. Par ailleurs, une préparation dans la précipitation sera davantage nuisible aux agents qu'un report de date.

Plusieurs organisations syndicales étant défavorables à la première option, les dates des CAP sont reportées.

### **Commissions régionales d'information et de concertation (CRIC)**

Le président indique que ce dispositif (qui n'était pas souhaité par d'autres ministères ni par les préfets, et ne correspond pas aux attributions d'un comité technique) permettra un dialogue au sein de chaque région entre la DRAAF et les DDI (pour les agents relevant des programmes 206 et 215) sur de nombreux sujets : programmation budgétaire, gestion des effectifs, formation continue, prévention des risques professionnels....

### **Transfert de la pépinière forestière d'Ajaccio à la collectivité territoriale de Corse**

L'Alliance du Trèfle fait l'intervention suivante :

*« L'Etat gèrait 4 pépinières expérimentales, dont celle de Castellucio en Corse. Les 3 autres, situées sur le continent, seront probablement reprises par l'ONF.*

*Le projet de décret pour le transfert des compétences à la collectivité territoriale de Corse appelle plusieurs questions de notre part :*



- *Quel élément justifie un transfert dans l'urgence de la pépinière Corse alors que la situation des autres pépinières n'est pas encore tranchée ?*
- *Pourquoi ne pas traiter l'ensemble dans le même pas de temps ?*
- *Nous avons compris qu'un droit d'option permettra aux personnels de choisir entre la fonction publique d'Etat et la territoriale : quelles garanties sont prévues pour le reclassement des personnels, en termes de statuts, en termes de déplacement géographique ?*

*Enfin :*

- *Si les autres pépinières sont reprises par l'ONF, les personnels concernés bénéficieront-ils aussi d'un droit d'option au moment du passage entre l'Etat et l'ONF ?*
- *Quid du statut des ouvriers des pépinières étant donné que les ouvriers ONF sont gérés dans les agences travaux à un niveau interrégional, et sont donc mobiles géographiquement ?*
- *Quid du statut des personnels de catégorie C, étant donné qu'il n'y a plus de C techniques à l'ONF ? »*

Le président indique que la situation en Corse n'est pas transposable aux autres pépinières. Le cas des trois autres pépinières sera examiné en temps utile.

L'Alliance du Trèfle s'abstient sur ce texte (avec d'autres organisations syndicales), parce que, d'une part, l'avenir des agents des autres pépinières n'est pas connu, mais que, d'autre part, les représentants des personnels au niveau local se sont prononcés favorablement.

### **Arrêté relatif aux conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des personnels du MAAPRAT**

Il est proposé de mettre en place pour l'ensemble des agents du ministère (à l'exception des personnels enseignants) le compte rendu d'entretien professionnel désormais applicable en DDI (arrêté ministériel du 30 septembre 2011).

L'Alliance du Trèfle demande des précisions, notamment sur l'articulation avec la mise en place de la prime de fonction et de résultats (PFR). Elle précise qu'il convient de privilégier l'évaluation collective des équipes de travail et de mettre en place concrètement ce point, ce qui n'apparaît pas dans le document proposé. Elle rappelle que la mise en place d'une pseudo compétition individuelle entre les agents (sur la base d'objectifs flous et d'indicateurs imprécis) ne peut que conduire à des effets pervers et contre-productifs sur le plan de l'efficacité collective et de la coopération entre les agents au sein des services.

Compte tenu de l'insuffisance des réponses de l'administration (notamment sur l'articulation avec l'évaluation du résultat dans le cadre de la mise en place de la prime de fonction et de résultats), l'Alliance du Trèfle vote contre ce projet. Toutes les organisations syndicales s'y opposent également.

Les nouvelles dispositions applicables aux comités techniques imposent au président de représenter ce projet au prochain CTM.

